

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 827

présenté par
M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National
à l'amendement n° 642 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« maintenir en fonctionnement les »

les mots :

« maximiser le fonctionnement des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à préciser l'ambition d'exploiter au maximum les capacités des installations de production électrique.